

ARRETE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N°84/2026

PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
AVENUE DU 8 MAI 1945

Le Maire de Sainte-Foy-de-Peyrolières,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande d'occupation du domaine public en date du 7 mai 2026, de Monsieur OLIVIER Patrick, propriétaire de la boulangerie de Sainte-Foy-De-Peyrolières, dans le cadre du nettoyage de la toiture du commerce ;

Considérant que pour permettre la réalisation des travaux de nettoyage de la toiture susvisés et assurer la sécurité de tous les usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur la dite avenue,

Article 1^{er} : Le **lundi 11 mai 2026, de 9h00 à 12h00**, la circulation sera temporairement réglementée sur l'avenue du 8 mai 1945. La circulation basculera sur la chaussée opposée. Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules, au droit du chantier, excepté pour ceux de l'entreprise effectuant les travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par Mr OLIVIER Patrick. Les panneaux mis en place seront déposés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu. Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant les jours et heures fixés à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur OLIVIER sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tout accident ou dommage qui pourrait se produire du fait du déroulement du chantier.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Lys
- A Monsieur OLIVIER Patrick
- A la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 7 mai 2026

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué
Franck FELDMANN

